



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS

1 ter, rue de la procession

17170 COURCON

VENDREDI 27 JUIN 2025 – 10H30

SAINT-MEDARD-D'AUNIS

SALLE DES FÊTES DE L'ARCHIPEL

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Guillaume KRABAL pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 24 mars 2025

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

3. Convention de superposition d'affectation SYRIMA/SILEC

VALIDE les principes énoncés ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à rédiger la convention sur ces bases.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Transfert du foncier du SYRIMA au SILEC

VALIDE les principes énoncés ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les bornages.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5. Travaux d'urgence sur les portes à la mer du Curé

SOLLICITE l'UNIMA pour la reprise des malfaçons sur les portes à flots et mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires.

AUTORISE Madame la Présidente à engager, dans les meilleurs délais, une étude de mise en sécurité de l'ouvrage suivie de travaux pour un montant global de 100 000,00€ T.T.C.

AUTORISE Madame la Présidente à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SILEC pour la répartition à part égale des charges entre les deux structures.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

6. Compte-rendu des décisions du Bureau exercées par délégation du Comité Syndical

Date	Compétence	Objet
14/03/2025	FACULTATIF COMMANDE PUBLIQUE	Attribution des marchés d'arrachages des végétaux aquatiques exogènes envahissants du Nord Aunis – année 2025, pour un montant global de 90 914,40€
27/06/2025	FACULTATIF COMMANDE PUBLIQUE	Attribution du marché ripisylve CTAO 2025
27/06/2025	OBLIGATOIRE COMMANDE PUBLIQUE	Dragage et baccage des ruissons maritimes du Curé, Villedoux et de la Chaudière pour 60 162€

Le Comité Syndical a pris acte

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

DOMAINE ET PATRIMOINE

7. Acquisition du terrain du futur siège du SYRIMA

ACCEPTE l'acquisition de cette parcelle ;

AUTORISE Madame la Présidente à faire une offre à Monsieur Gérald BRETON, propriétaire, pour l'achat du terrain, pour une surface de 3 000m², au Gué d'Alléré, à 47€ HT/m² ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter un notaire et à signer les différents documents afférents à cette disposition.

Vote : pour : 08, contre : 00, abstention : 00